



Testament dans le cadre d'un PACS

Par **Panthère violette**, le **16/01/2022** à **15:32**

Bonjour,

Je souhaite souscrire un pacs et voudrait savoir dans ce contexte si :

- on peut rédiger ses dernières volontés quelques jours avant son décès en cas de maladie. -
- on peut rédiger une première version d'un testament, puis l'ajuster au fil du temps et dans ce cas, à combien s'élève le coût ?

Par **Marck.ESP**, le **16/01/2022** à **19:03**

Bonjour

Oui, on peut rédiger ses dernières volontés quelques jours avant son décès en cas de maladie.

Non, un testament est établi et peut-être annulé et remplacé (mention à préciser sur le nouveau).

Le plus simple dans un tel cas, pour éviter le cumul des coûts, est le testament olographe.